


SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
 Identificateur GHS du produit **SLM-OH III Etching Solution**
 Code du Produit **SLM-OH III**
 Nom Chimique **Mélange**
 Nom commercial **SLM-OH III Etching Solution**
 N° CAS **Mélange**
 N° EINECS **Mélange**
 No. D'Enregistrement d'REACH **Non disponible**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisation(s) identifiée **Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.**
 Utilisations déconseillées **Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.**
- 1.3 Information sur le fournisseur**
 Identification de la société **Mitsubishi Imaging (MPM), Inc.**
 Adresse **555 Theodore Fremd Avenue, Rye, NY 10580 USA**
 Téléphone **(914) 925-3200**
 Email (personne compétente)
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence – ChemTrec**
 Tél. d'urgence (800) 424-9300 (US/Canada), +01 (703) 527-3887 (Ailleurs)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
2.1.1 Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE) – Non dangereux.
2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE – Non dangereux
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
2.2.1 Éléments d'étiquetage Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE)
 Identificateur GHS du produit (UE)
 Pictogramme(s) de danger **Néant**
 Mention(s) d'avertissement **Néant**
 Mention(s) de danger **Néant**
 Mention(s) de mise en garde **Néant**
- 2.2.2 Éléments d'étiquetage Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE**
 Symbole de Danger **Néant**
 Phrases de Risque **Néant**
 Conseils de Prudence **Néant**
- 2.3 Autres dangers Standard d'OSHA pour Communications des Dangers (Etats-Unis)**
 SIMD (Système d'Identification des Matières Dangereuses) : Santé-1,
 Inflammabilité- 1 Réactivité – 1 (gamme 0-4)
 Classification GHS (Etats-Unis): Non dangereux.
Classification SIMDUT (Canada): Non Dangereux / Non Contrôlé.
 Classification GHS (Canada): Non dangereux.
- 2.4 Autres informations**
 Effets Potentiels sur la Santé
 Inhalation **Peut provoquer légèrement irritation respiratoire.**
 Contact avec les yeux **Provoque une sévère irritation des yeux.**
 Contact avec la Peau **Peut irriter la peau.**
 Ingestion **Le produit est un possible irritant gastro-intestinaux.. Peut être nocif si avale.**

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Classification CE No. 1272/2008/CE

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de danger et Mention(s) de danger	
Dipropylène Glycol	1-5	25265-71-8	246-770-3	NR	Néant	Néant
Dihydrogèneorthophosphate de sodium	1-5	7558-80-7	231-449-2	NR	Néant	Néant

Classification CE No. 67/548/CEE

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque	
Dipropylène Glycol	1-5	25265-71-8	246-770-3	NR	Néant	Néant
Dihydrogénéorthophosphate de sodium	1-5	7558-80-7	231-449-2	NR	Néant	Néant

3.3 Informations Supplémentaire - Pour le texte complet des phrases de H, consulter le chapitre 16. Pour le texte complet des phrases de risques, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Alerter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, Aigu: Le produit liquide est légèrement irritant aux yeux et la peau.

Effets retardés et chroniques: Similaire aux expositions unique.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Ingestions peuvent nécessiter une surveillance des patients, y compris des analyses diagnostique..

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés	Non combustible.
Moyens d'extinction à Proscrire	Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Néant.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Néant

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver les petits déversements à l'égout. For les déversements grandes, commencer à confiner le déversement ensuite absorber avec un absorbant approuvé et ramasser dans un récipient approprié pour l'élimination..

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter aussi les Sections 7, 8, et 13.

6.5 Autres informations

Néant.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter les ingestions.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Température de Stockage
Temps limite de Stockage
Matières incompatibles

Températures ambiantes.
Non disponible.
Oxydants forts, bases. Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée - interdiction de fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Consulter le fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque:
Dipropylène Glycol	25265-71-8	NE	NE	NE	NE	Néant
		NE	NE	NE	NE	Néant
Dihydrogenoorthophosphate de sodium	7558-80-7	NE	NE	NE	NE	Néant
		NE	NE	NE	NE	Néant

NE = Non établi. Les LEPs ne sont pas disponible pour ingrédients non listé.

8.1.2 Valeur limite biologique – Ne pas disponible

8.1.3 PNECs et DNELs - Ne pas disponible

8.2 L'exposition commande

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun requis.

8.2.2 Équipement personnel de protection



Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.



Protection de la peau (Protection de main/ Autre)

Gants en plastique ou en caoutchouc synthétique. Porter un tablier résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable.

Dangers thermique

Néant.

8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement

Une ventilation adéquate doit être utilisée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide Claire.	Couleur	incolore
Odeur	Inodore.	Limite Olfactive (ppm)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non disponible	Point/intervalle d'ébullition [°C]:	100°C
Point d'éclair (°C)	Ininflammable	Limites d'explosivité	Non disponible
Auto-inflammabilité (°C)	Non disponible	Température de décomposition (°C)	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible	Propriétés comburantes	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	pH	6,0-7,1 ±0,1
Taux d'évaporation	<1	Pression de Vapeur (mm Hg)	17 mm Hg @ 20°C
Densité de Vapeur (Air=1)	>1	Masse volumique (g/ml)	1,130±0.030
Solubilité (Eau)	Soluble	Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non disponible	Viscosité (mPa.s)	Non disponible

9.2 Autres informations

Composé Organiques Volatils:: 65 g / L par le méthode d'EPA (Etats-Unis) N° 24 (n'inclut pas l'eau). COV <10% par poids pour l'état de Californie.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Néant.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment en contact avec les oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Oxydants fortes.

10.5 Matières incompatibles

Les alcalis et les oxydants.

10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux

Les oxydes de carbone et les oxydes de phosphore.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SUBSTANCE.	N° CAS	DL ₅₀ (Oral, Rat)	CL ₅₀ (Inhalation, Rat)
Dipropylène glycol	25265-71-8	14,850mg/kg	Non Etabli
Dihydrogèneorthophosphate de sodium	7558-80-7	8290 mg / kg	Non Etabli

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.2 Mélanges

Toxicité aiguë	Provoque une irritation des voies gastro-intestinales.
Irritation	Irritant légère pour les yeux . Irritation possible aux les voies respiratoires et la peau.
Corrosivité	Peu probable.
Sensibilisation	Pas de données. .
Toxicité par administration répétée	Similaire aux expositions aigus..
Cancérogénicité	Pas de données.
Mutagénicité	Pas de données.
Toxicité pour la reproduction	Pas de données.
11.2 Autres informations	Pas de données.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Éviter les rejets de produit dans les cours d'eau
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de données.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas de données.
12.6 Autres effets nocifs	Les dangers pour l'environnement ne peuvent pas être exclus par un traitement ou une élimination de résidus inapproprié.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Transférer les solutions non vendable ou non recyclable à une entreprise de traitement des déchets.
13.2 Autres informations	Éliminer les contaminé récipients de la même manière de produit non utilisé.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transports terrestres (ADR/RID) (c)(d)		Transports terrestres (Dans les U-É) (c)(d)	
numéro ONU	Aucun	numéro ONU,	Aucun
Dénomination de La Matière		Dénomination de La Matière	
Non classé comme dangereux pour le transport.		Non classé comme dangereux pour le transport.	
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Étiquette(s) de danger	Aucun	Étiquette(s) de danger	Aucun
Dangers pour l'environnement	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport maritime (IMDG) (c)(d)		Transports aérien (OACI/IATA) (c) (d)	
numéro ONU,	Aucun	numéro ONU,	Aucun
Dénomination de La Matière		Dénomination de La Matière	
Non classé comme dangereux pour le transport.		Non classé comme dangereux pour le transport.	
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Polluant Marin	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun

(c) - Consulter les fournisseurs de transport.

(d) - Vérifier les réglementations pertinentes pour les dispositions particulières

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**15.1.1 Règlements d'EU**

Autorisations et/ou restrictions à l'utilisation	Consulter le fournisseur.
L'Union européenne (EINECS / ELINCS)	Tous les produits chimiques listés
WGK No.	1

15.1.2 Règlements nationaux**Etats (Unis)**

TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques)	Tous les produits chimiques listés
SARA 311/312 - Catégories de Dangers.	None
SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses.	Listé – Aucun
SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques	Listé – Aucun
CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques)	Listé – Aucun
CAA (Loi Relative à la Pollution de L'air de 1990)	Listé – Aucun
CWA (Loi relative à la Pollution de L'eau)	Listé – Aucun
Droit de L'état à Connaître Les Listes Proposition 65 (Californie)	Listé - NJ, PA (Dihydrogenoorthophosphate de sodium) Listé – Aucun

Canada

Classification SIMDUT	Non-controlé.
Listes Intérieure et Extérieure des Substances (LIS/LES)	Listé – Aucun.
Liste de Divulcation des Ingrédients	Listé – Aucun.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Peut être nocif si avale. Irritant légère aux yeux et la peau.

SECTION 16: AUTRES DONNÉES

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

LÉGENDE

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / American Conference of Government Industrial Hygienists
CAS - Service des résumés chimiques /Chemical Abstracts Service
EINECS- Inventaire Européen des substances chimiques commerciales existantes / European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
HMIS/SMID - Système d'identification de matières dangereuses / Hazardous Materials Identification System
IARC - Le Centre international de Recherche sur le Cancer / International Agency for Research on Cancer
NA - Not Available / Non disponible ND - Not Determined / Non déterminé
NE - Not Established / Non Établi NR - Not Reported / Non rapporté
NIOSH - Institut National pour sécurité ou santé au travail /National Institute for Occupational Safety and Health
NTP - Programme National de Toxicologie / National Toxicology Program
OSHA - Administration de la sécurité et la santé au travail/ Occupational Safety and Health Administration
RTECS - Registre des Effets Toxiques de Substances Chimiques (les ÉU) / Registry of toxic Effects of Chemical Substances
WHMIS/SIMDUT - Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail / Workplace Hazardous Material Information

Références: RTECS , Service des résumés chimiques (CAS), EINECS/ESIS, *Casarett & Doull's Toxicology*, *Goldfrank's Toxicological Emergencies*, Informations du fabricant.

Phrases de Risque et Conseils de Prudence - Aucun

Mention(s) de danger et Mention(s) de mise en garde -Aucun

Conseils en matière de formation : Aucun

Autres informations: Remplace tous éditions d'avant.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.